



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante et unième session
Rome, 24 avril 2024

Mémorandum d'accord entre le Committee on Sustainability Assessment, l'International Security and Development Center, le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan et le FIDA

Cote du document: EB 2024/141/R.10

Point de l'ordre du jour: 3 c) ii)

Date: 26 mars 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 19 du présent document.

Questions techniques:

Rasha Omar

Directrice de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
courriel: r.omar@ifad.org

Alessandra Garbero

Économiste régionale supérieure
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
courriel: a.garbero@ifad.org

Mémorandum d'accord entre le Committee on Sustainability Assessment, l'International Security and Development Center, le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan et le FIDA

I. Contexte et objet du mémorandum d'accord

1. Le Committee on Sustainability Assessment (COSA), bénéficiaire d'un don de la Bill and Melinda Gates Foundation, met à l'essai une initiative de suivi agile des données dans les projets financés par le FIDA, dans le but de tirer parti de l'application de la technologie agile et de moderniser la résilience des systèmes alimentaires ainsi que le suivi-évaluation dans des contextes de fragilité. Le Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence (SNRLP) au Soudan, dont l'organisme d'exécution principal est le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts soudanais, fait partie des projets sélectionnés pour la mise en œuvre de cette initiative.
2. Le COSA sous-traite avec l'International Security and Development Center (ISDC) qui aide à l'élaboration d'une méthodologie et d'outils qui seront utilisés pour exécuter l'initiative de suivi agile des données.
3. Le mémorandum d'accord vise à mettre en place un cadre mutuellement bénéfique de coopération entre le FIDA, le COSA, l'ISDC et le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, en vue de faciliter la collaboration dans des domaines d'intérêt commun, en particulier:
 - a) l'avancement et la concrétisation de méthodes et d'outils agiles permettant de comprendre la résilience des systèmes agroalimentaires dans des contextes de fragilité;
 - b) l'obtention de données quasiment en temps réel pour les pouvoirs publics et les acteurs des contextes de fragilité, afin de planifier, cibler et fournir un appui aux acteurs des systèmes alimentaires et de renforcer plus efficacement la résilience de ces systèmes et des chaînes d'approvisionnement.
4. La Division du Contrôleur financier a effectué l'examen critique de la criminalité financière requis pour le COSA et l'ISDC et, en l'absence d'alerte de criminalité financière, elle a attribué aux parties un faible niveau de risque. La Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale a par ailleurs préalablement mené une évaluation environnementale, sociale et de gouvernance du Comité et de l'ISDC. Elle n'a identifié aucun risque environnemental, social ou de gouvernance préjudiciable et a donc attribué un niveau de risque faible aux parties.
5. Le mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de sa signature et le restera jusqu'à ce que l'une des parties le modifie ou le résilie d'un commun accord.

II. Committee on Sustainability Assessment

6. Le COSA est un consortium d'apprentissage à but non lucratif qui collabore avec plus de 100 institutions partenaires dans le monde. Il a progressé sur la première étape de ce travail en élaborant un outil préliminaire de mesure de la résilience à faible coût, facilement accessible et réalisable, qui sera adapté et servira de socle commun de compréhension parmi les nombreuses pratiques institutionnelles cloisonnées qui fonctionnent actuellement.

7. Le COSA développe actuellement des approches agiles de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Celles-ci permettent d'obtenir rapidement des indications facilitant la prise de décisions opportune tout au long de l'exécution des projets, au lieu de les obtenir seulement après l'achèvement; ce faisant, elles encouragent un apprentissage mutuel et adaptatif et intensifient les effets directs des investissements ou des interventions. Afin de préserver l'intégrité des données, les données agiles déploient rapidement des indicateurs intelligents lors de courts sondages peu coûteux réalisés à divers intervalles. Les indicateurs sont combinés à des technologies de terrain ciblées et adaptées au contexte, comme des entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, des réponses vocales interactives, des applications et des dialogueurs qui utilisent l'intelligence humaine ou artificielle pour fournir aux utilisateurs une validation, une analyse et des boucles de retour d'information automatisées des données.
8. En impliquant activement les personnes concernées par les données de manière plus ciblée et avec des informations précises, les données agiles permettent un apprentissage itératif mutuel qui se distingue des approches traditionnelles de suivi-évaluation, axées sur la conformité et effectuées *ex post*.

III. International Security and Development Center

9. L'ISDC est un institut universitaire à but non lucratif qui œuvre à l'amélioration des vies et des moyens d'existence marqués par la violence des conflits, la fragilité et les urgences humanitaires.
10. Convaincu que les données peuvent soulager les souffrances, l'ISDC est parmi l'un des principaux instituts de recherche quantitative au niveau micro (direction et exécution de travaux) sur les situations de fragilité ou de conflit. De par sa collaboration dans l'ensemble du système des Nations Unies et avec les États du monde entier, l'ISDC est source de travaux de recherche et de recommandations utiles à l'élaboration de politiques et fournit des outils de mesure novateurs pour évaluer la fragilité et son impact sur la prise de décisions, les moyens d'existence et le comportement.
11. L'expertise de l'Institut en matière de mesure de la fragilité, de microéconomie appliquée et de recherche fournit la base théorique et la validation de ces outils de mesure.

IV. Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan

12. Le ministère fédéral, qui dépend du Gouvernement soudanais, est l'agent technique principal des projets financés par le FIDA. Il entend promouvoir des changements positifs en milieu rural grâce à une production accrue, à la formation des agriculteurs, à la promotion de l'entrepreneuriat agricole et des techniques de transformation des produits, à la création d'emplois dans les zones rurales agricoles et non agricoles ainsi qu'au renforcement des capacités auprès des organisations de producteurs.
13. En outre, ce ministère est chargé d'élaborer des stratégies, des politiques et des lois en faveur du développement agricole. Comme indiqué plus haut, le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts est l'agent principal du projet pour le Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence financé par le FIDA. L'objectif de développement de ce programme consiste à augmenter la production, à garantir aux utilisateurs vulnérables l'accès aux ressources naturelles et à améliorer la durabilité des moyens d'existence qui dépendent des ressources naturelles. Pour ce faire, les pratiques, techniques et modèles opérationnels communautaires de gouvernance des ressources naturelles sont reproduits à plus grande échelle.

14. Le ministère joue un rôle de supervision dans l'exécution du Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence, et il est chargé d'apporter des modifications à l'exécution du projet, en collaboration avec le FIDA, en fonction de données recueillies dans le cadre du processus de suivi-évaluation relatif à la performance du projet et aux changements qui se produisent dans l'environnement externe. Ces mesures garantissent la pertinence et l'efficacité du projet ainsi que sa conformité aux dispositions prévues dans l'accord de financement signé.

V. Conformité avec les stratégies du FIDA

15. Les principes et les objectifs du mémorandum d'accord multipartite proposé cadrent avec les objectifs stratégiques et les politiques du FIDA, ainsi qu'avec le modèle opérationnel et le cadre de financement de la Treizième reconstitution des ressources du FIDA à venir (FIDA13). De plus, ils contribuent aux efforts que le FIDA entreprend pour mobiliser des ressources additionnelles qui devraient permettre d'améliorer les systèmes alimentaires et leur résilience, en particulier dans les situations de fragilité.
16. La proposition de mémorandum d'accord contient des mesures d'atténuation des risques destinées à remédier aux risques suivants: atteintes à la vie privée concernant des informations confidentielles appartenant au Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, au FIDA, au COSA et à l'ISDC; rupture des services Internet et de communication (qui sont des éléments essentiels à l'utilisation du suivi agile), et niveaux élevés d'insécurité entravant l'exécution du projet, l'instauration de la confiance et la production des données.
17. Les parties au mémorandum d'accord s'engagent à procéder aux vérifications préalables et autres contrôles suffisants et adéquats, de sorte à protéger les données personnelles en appliquant les dispositifs de sécurité indiqués, en restreignant l'accès et en conservant les données personnelles uniquement pendant la durée nécessaire. L'approche de suivi agile se fonde sur de brèves séries de recueils de données fréquentes, effectuées rapidement lorsque les réseaux mobiles fonctionnent.
18. Enfin, la mobilisation continue du FIDA au Soudan est conforme à son objectif d'engagement durable dans les contextes de fragilité. Le FIDA est prêt à revoir ses interventions si nécessaire, en tirant parti de l'approche rationalisée pour réorienter le financement et adapter efficacement l'exécution des projets à la situation du moment.

VI. Recommandation

19. Conformément à la section 2 de l'article 8 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président du FIDA à conclure et à signer le mémorandum d'accord multipartite entre le FIDA, le COSA, l'ISDC et le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, selon les modalités décrites dans le présent document.
20. Le mémorandum d'accord signé sera présenté au Conseil d'administration pour information lors d'une session ultérieure.

Mémorandum d'accord entre le Committee on Sustainability Assessment, l'International Security and Development Center, le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan et le FIDA

Le présent Mémorandum d'accord (ci-après le « Mémorandum ») est conclu entre le Committee on Sustainability Assessment (COSA), l'International Security and Development Center (ISDC), le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de la République du Soudan et le Fonds international de développement agricole (ci-après le « FIDA ») (désignés individuellement par le terme « Partie » et collectivement par les « Parties »).

ATTENDU QUE le COSA est un organisme à but non lucratif qui œuvre pour aider les organisations à comprendre leur durabilité fondamentale en concevant et en exécutant des systèmes de mesure de la performance et de l'impact des programmes relatifs à l'agriculture durable; que le COSA élabore et met à l'essai des systèmes de suivi agiles, une technologie d'homogénéisation et des indicateurs rigoureux qui permettent de prendre rapidement des décisions fondées sur des données factuelles; que, grâce à l'appui du Programme AgDev de la Bill and Melinda Gates Foundation, l'objectif est de contribuer à améliorer les effets directs et de renforcer l'apprentissage ou la compréhension de ses investissements; qu'il s'agit principalement de doter les décideurs de données rigoureuses beaucoup plus fréquemment que les évaluations traditionnelles ne le permettent, dans le but d'améliorer et d'accélérer les effets directs du programme;

QUE l'ISDC est un institut de recherche universitaire indépendant à but non lucratif qui s'attache en priorité à améliorer les vies marquées par le conflit, la fragilité et les urgences; que, convaincu que les données ont le pouvoir de soulager les souffrances, l'ISDC mène des recherches microéconomiques quantitatives dans ces contextes à l'échelle mondiale; qu'en collaboration avec les Nations Unies et les États, celui-ci propose des recherches et des outils utiles aux politiques, destinés à mesurer l'impact de la fragilité sur la prise de décisions, les moyens d'existence et le comportement; que son expertise en matière de mesure de la fragilité, de microéconomie appliquée et de recherche apportera les fondements théoriques et la validation des outils de mesure;

QUE le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts est un ministère fédéral du Gouvernement de la République du Soudan et qu'il est l'agent technique principal des projets financés par le FIDA; que le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts entend promouvoir des changements positifs en milieu rural moyennant une production accrue, la formation des agriculteurs, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et des techniques de transformation des produits, la création d'emplois dans les zones rurales agricoles et non agricoles ainsi que le renforcement des capacités auprès des organisations de producteurs; qu'il est également chargé d'élaborer des stratégies, des politiques et des lois en faveur du développement agricole; que c'est l'agent principal du projet pour le Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence (SNRLP) financé par le FIDA; que l'objectif de développement du Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence est d'augmenter la production, de garantir aux utilisateurs vulnérables l'accès aux ressources naturelles et d'améliorer la durabilité des moyens d'existence liés à ces dernières en reproduisant à plus grande échelle les pratiques, techniques et modèles opérationnels communautaires de gouvernance des ressources naturelles;

QUE le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts joue un rôle de supervision dans l'exécution du Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence, et qu'il est chargé d'apporter des modifications à l'exécution du projet en collaboration avec le FIDA, en fonction de données recueillies dans le cadre du processus

de suivi-évaluation relatif à la performance du projet et aux changements qui se produisent dans l'environnement externe, afin de garantir la pertinence et l'efficacité du projet ainsi que le respect des dispositions de l'accord de financement signé; que le Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence a débuté le 4 février 2021 et que son achèvement est prévu pour le 31 mars 2027;

ET QUE le FIDA est un organisme spécialisé des Nations Unies et une institution financière internationale, établi par un accord international (l'Accord portant création du FIDA), dont l'objectif est de mobiliser et de fournir à des conditions favorables des ressources additionnelles destinées au développement agricole de ses États membres en développement; et que, pour accomplir sa mission, celui-ci finance principalement des projets et programmes destinés spécifiquement à mettre en place, à développer ou à améliorer les systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et les institutions connexes dans le cadre des stratégies et priorités nationales;

LES PARTIES AU PRÉSENT MÉMORANDUM:

CONSIDÉRANT leur intérêt commun à promouvoir, conformément à leurs mandats respectifs, le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;

CONSIDÉRANT leur intention de prendre des mesures de nature scientifique et de les faire avancer afin de mieux comprendre la résilience des filières des systèmes alimentaires dans des pays en situation de fragilité ou de conflit;

CONSIDÉRANT que le COSA met à l'essai des systèmes de données agiles en vue d'améliorer et de renforcer la résilience des agriculteurs et des filières face aux changements climatiques et aux chocs socioéconomiques et politiques connexes, et que les Parties sont particulièrement bien placées pour mettre à l'essai ces outils, les expérimenter et les mettre à l'échelle, et diffuser les connaissances acquises grâce à cette initiative;

PRENANT NOTE de la prochaine collaboration étroite entre le COSA, le FIDA et l'ISDC en vue de rapidement recueillir et analyser les principales données au Soudan, et de la tâche précise à accomplir, outre le partage des informations et des concepts, qui sera convenue séparément dans un descriptif de mission et un accord contractuel avec la ou les partie(s) chargée(s) de l'exécution;

PRENANT ACTE des avantages d'une coopération entre elles, selon ce qui sera compatible avec leurs politiques et règles respectives, pour atteindre leurs objectifs mutuels;

DÉTERMINÉES à mettre en place une coopération stratégique et opérationnelle pour servir au mieux leurs objectifs communs;

Partant, aux fins des objectifs exposés ci-dessus, les Parties concluent le présent Mémoire d'accord.

I. OBJET

1.1 Le présent Mémoire a pour objet de mettre en place un cadre mutuellement bénéfique de coopération entre les Parties, afin de faciliter la collaboration dans des domaines d'intérêt commun, en particulier: 1) l'avancement et la concrétisation de méthodes et d'outils agiles permettant de comprendre la résilience des systèmes alimentaires dans des contextes de fragilité; 2) l'obtention de données quasiment en temps réel pour les pouvoirs publics et les acteurs des contextes de fragilité, afin de planifier, cibler et fournir un appui aux acteurs des systèmes alimentaires et de renforcer plus efficacement la résilience de ces systèmes et des chaînes d'approvisionnement.

II. DOMAINES DE COOPÉRATION

2.1 Conformément à leurs règles, politiques et mandats respectifs, les Parties recherchent des possibilités de collaboration dans nombre de domaines, notamment, mais pas exclusivement, l'application de la technologie agile en vue de moderniser le suivi-évaluation du Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d'existence et de comprendre la résilience des systèmes alimentaires. La méthodologie prévue met à l'essai un cadre de mesure agile et simplifié de la résilience dans le contexte des systèmes alimentaires et des filières en situation de fragilité ou de conflit. Il est prévu de transposer aux contextes de fragilité ou de conflit la méthodologie actuelle de suivi-évaluation du FIDA appliquée aux indicateurs de base relatifs aux effets directs, en développant des outils rigoureux adaptés à la finalité. Compte tenu des obstacles à surmonter pour recueillir des données en personne dans les situations de fragilité ou de conflit, la méthodologie entend être souple, agile et axée sur des indicateurs clés réalisables aux niveaux macro-, méso- et microéconomique. À cette fin, la collaboration se compose des activités suivantes:

- **Revoir la méthodologie de suivi agile:** examiner les approches existantes et dresser un bilan de la mesure de la résilience des systèmes alimentaires dans l'agriculture et les contextes de fragilité. Cette activité devrait aboutir à un accord sur un ensemble d'indicateurs multidimensionnels de résilience à l'échelle mondiale, pour mesurer la résilience des filières et des systèmes alimentaires dans des contextes de fragilité. L'examen entend aussi simplifier le questionnaire du FIDA sur les indicateurs de base relatifs aux effets directs dans le contexte des situations de fragilité ou de conflit, et voir dans quelle mesure l'adapter pour mesurer la résilience et l'adaptation aux chocs. L'agilité s'obtient également en remplaçant les recueils ponctuels de données par des recueils plus fréquents et plus petits.
- **Mettre à l'essai la technologie agile** en concevant des spécifications techniques qui permettent de rassembler à bas prix des informations fiables moyennant une gamme d'outils, par exemple des entretiens individuels ou téléphoniques assistés par ordinateur, la technologie de réponse vocale interactive et WhatsApp.
- **Instaurer la confiance et obtenir des résultats:** dans le contexte actuel, nous envisageons un certain nombre de possibilités pour instaurer la confiance: recourir à des sondages en face à face pour rassembler des données pertinentes sur la résilience des systèmes alimentaires et nouer un lien avec les répondants et les communautés; adopter une approche saisonnière à haute fréquence par modules, conçue à la fois pour recueillir des données et fournir en permanence des données et des informations aux agriculteurs pendant la période d'intervention globale, afin d'améliorer l'exécution des interventions (y compris les services consultatifs) et l'efficacité des projets; utiliser les technologies d'entretiens téléphoniques assistés

par ordinateur ou de réponses vocales interactives pour réunir des données pertinentes, ce qui facilitera le recueil de données très fréquent à un coût moindre que pour les entrevues en personne. Dans le cadre de la randomisation du traitement de données, la confiance s'instaure grâce au partage d'informations avec les bénéficiaires. Les résultats permettent de déterminer si le nouveau regroupement, l'analyse et la fourniture des données aux agriculteurs sous la forme d'un appui et de conseils agricoles personnalisés au moyen d'une vulgarisation numérique ou de services consultatifs (c'est-à-dire la mise à disposition de données et d'informations aux agriculteurs) encouragent le partage d'informations, renforcent le lien de confiance, améliorent la perception qualitative des services consultatifs et l'utilisation des pratiques recommandées.

- **Transposer à plus grande échelle, mutualiser les connaissances et mettre en application avec les principales parties prenantes:** développer et partager des résultats en temps réel avec les principales parties prenantes en utilisant des tableaux de bord ou le mode technologique mis en œuvre dans les sondages, afin que les exécutants, les gestionnaires des chaînes d'approvisionnement et les décideurs au sein des projets puissent utiliser les données, dans le but d'améliorer la prestation des services et de participer à l'exécution adaptative. Par ailleurs, le groupe pourrait donner des informations aux bénéficiaires sous la forme de services consultatifs ou d'autres informations à décider au cas par cas en fonction des besoins.
- **Élaborer des documents de synthèse** et des outils de gestion des savoirs qui illustrent les effets directs et les connaissances acquises. Il s'agit notamment d'expliquer l'importance d'un ensemble simplifié d'indicateurs applicables à la résilience des systèmes alimentaires dans les contextes vulnérables et de préciser leur fonctionnement grâce à des technologies flexibles et agiles.

III. CONSULTATION

- 3.1 Les Parties se tiennent mutuellement informées et, le cas échéant, se consultent sur les questions d'intérêt mutuel qui, de leur avis, pourraient améliorer leur collaboration.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS

- 4.1 Les Parties au présent Mémoire d'échange d'informations et des données utiles sur les questions d'intérêt commun et collaborent à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de ces informations et données, sous réserve de leurs politiques et procédures respectives concernant la divulgation des informations.
- 4.2 Les Parties peuvent divulguer le présent Mémoire et les informations y afférentes conformément à leurs politiques respectives. Toutefois, elles conviennent que les informations ou documents échangés entre elles dans le cadre de la mise en œuvre du présent Mémoire ne seront en aucun cas divulgués à des tiers par la Partie ayant reçu les informations ou les documents en question sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

V. UTILISATION DES NOMS ET EMBLÈMES, ET MODALITÉS DE RECONNAISSANCE

- 5.1 Les Parties n'utilisent ni le nom ni le symbole des cocontractants, y compris sous forme abrégée, dans le cadre de leurs opérations ou à des fins de diffusion au public, sans avoir à chaque fois préalablement et expressément obtenu leur accord écrit.

- 5.2 Les Parties se consultent quant au format et aux modalités avant toute annonce ou déclaration sur leur appui réciproque dans le cadre des activités menées au titre du présent Mémorandum.
- 5.3 Les Partenaires conviennent de préserver la confidentialité de toutes les informations concernées appartenant au Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts, au FIDA, au COSA et à l'ISDC. Ces informations ou données ne seront utilisées ou diffusées sans en avoir expressément obtenu l'autorisation.

VI. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 6.1 Les Parties s'accordent par écrit sur la titularité des droits de propriété intellectuelle nés des produits ou ouvrages auxquels pourraient donner lieu les activités de collaboration entreprises dans le cadre du présent Mémorandum.

VII. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 7.1 Le présent Mémorandum concrétise la volonté des Parties de coopérer à titre non exclusif, exprimée de bonne foi, mais sans faire naître d'obligation juridique ni engager leur responsabilité l'une vis-à-vis de l'autre.
- 7.2 Il est entendu et convenu qu'aucune disposition du Mémorandum: a) ne saurait constituer de la part des Parties une offre, une promesse ou un engagement de financement de tout ou partie des activités visées dans le présent Mémorandum ou régies par celui-ci, ni être interprétée comme telle; b) ne saurait être interprétée comme créant une coentreprise, un partenariat, une relation mandant-mandataire, une relation d'emploi ou tout autre rapport susceptible d'engager la responsabilité des Parties du fait d'autrui; c) ne saurait être interprétée comme créant un engagement de l'une des Parties à accorder un traitement privilégié aux cocontractants pour toute question visée dans le présent Mémorandum.
- 7.3 Toute activité à entreprendre par les Parties au titre du présent Mémorandum fait l'objet, au besoin, d'arrangements ou d'accords distincts, qui sont conclus entre elles au cas par cas, qui précisent la forme et la teneur particulières des activités, et qui définissent les obligations et les responsabilités de chaque Partie à l'égard de ces activités, ainsi que les modalités et conditions applicables.
- 7.4 Les Parties s'engagent à respecter les normes internationales en matière de protection des données personnelles et à procéder aux vérifications préalables et aux autres contrôles qui s'imposent en vue de protéger les données personnelles qu'elles traitent dans le cadre des activités de projet (notamment d'appliquer un niveau de sécurité adéquat, de limiter l'accès aux données, de partager les données uniquement lorsque cela est nécessaire, et de les conserver uniquement pendant la durée nécessaire). Les activités de recherche doivent être conformes aux Directives des Parties visant à garantir de bonnes pratiques scientifiques. En outre, le recueil des données primaires doit également respecter les Principes déontologiques des Parties relatives au recueil de données primaires et au travail sur le terrain.
- 7.5 Tout différend découlant directement ou indirectement de l'interprétation ou de l'application d'une quelconque disposition du présent Mémorandum est résolu à l'amiable par voie de consultations entre les Parties.

- 7.6 Aucune disposition figurant dans le présent Mémorandum ou s’y rapportant ne peut être interprétée comme constituant un abandon, une renonciation ou une autre modification d’un droit, d’un privilège, d’une immunité ou d’une exonération dont jouit le FIDA aux termes de l’Accord portant création du FIDA, de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies, de tout autre document, traité ou convention à caractère international, ou du droit international coutumier.

VIII. COMMUNICATION ET COORDINATION

- 8.1 Chaque Partie désigne un ou une responsable (ci-après le ou la « Responsable ») chargé de conduire, au nom de cette Partie, les relations relevant du présent Mémorandum. Pour ce faire, et jusqu’à nouvel ordre, le COSA sera représenté par _____, l’ISDC sera représenté par _____ et le Ministère fédéral de l’agriculture et des forêts sera représenté par le ou la Responsable du suivi-évaluation du Programme relatif à la viabilité des ressources naturelles et des moyens d’existence et par le Directeur ou la Directrice de l’Unité suivi-évaluation de la Division chargée de la coopération internationale au Ministère fédéral de l’agriculture et des forêts. Jusqu’à nouvel ordre, le FIDA est représenté, aux fins susmentionnées, par Rasha Omar, Directrice de pays (Soudan) et par Alessandra Garbero, Économiste régionale supérieure, Division Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et Asie Centrale.
- 8.2 Toute notification ou autre communication faite dans le cadre du présent Mémorandum est adressée et envoyée à l’attention des Responsables aux adresses ci-dessous, ou à une autre adresse indiquée par une Partie à ses cocontractants par voie de notification:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole
44, Via Paolo di Dono
00142 Rome
Italie
Courriel: _____@ifad.org

Pour le COSA:

Adresse:
Courriel:

Pour l’ISDC:

Adresse:
Courriel:

Pour le Ministère fédéral de l’agriculture et des forêts

Adresse:
Courriel:

IX. ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE, RÉSILIATION ET MODIFICATION

- 9.1 Une fois approuvé par le Conseil d'administration du FIDA, le présent Mémorandum prend effet dès sa signature par les Parties.
- 9.2 Il entre en vigueur à la date de sa signature et le restera jusqu'à ce que l'une des Parties le modifie ou le résilie d'un commun accord.
- 9.3 Les Parties sont libres de mettre fin au présent Mémorandum par préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. La fin du présent Mémorandum est sans préjudice de l'achèvement en bonne et due forme de toute activité de coopération en cours et de l'exécution de tout autre droit ou obligation des Parties aux termes de tout instrument légal signé conformément au présent Mémorandum.
- 9.4 Les Parties se consultent pour toute modification qui doit être apportée aux conditions du présent Mémorandum. Toute modification est apportée par écrit et entre en vigueur une fois signée par les Parties.

EN FOI DE QUOI, le COSA, l'ISDC, le Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts et le FIDA, agissant chacun par l'intermédiaire de son représentant ou de sa représentante dûment autorisé(e), ont signé le présent Mémorandum établi en langue anglaise en deux copies.

COMMITTEE ON SUSTAINABILITY ASSESSMENT

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Nom:
Titre:

Nom:
Titre:

Date: _____

Date: _____

Lieu: _____

Lieu: _____

INTERNATIONAL SECURITY AND DEVELOPMENT CENTER

MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DES FORETS, RÉPUBLIQUE DU SOUDAN

Nom:
Titre:

Nom:
Titre:

Date: _____

Date: _____

Lieu: _____

Lieu: _____